



# **57<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**

Déclaration de Madame ALWATA Ichata Sahi, Ministre  
de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant

**(6 mars 2013)**

**Mission permanente du Mali auprès des Nations Unies  
Tel : (212) 737-4150 Fax (212) 737-4150 Email : malionu@aol.com**

**Madame la Présidente,**

A l'instar des délégations qui m'ont précédée, permettez-moi de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence à la 57<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme et vous assurer de notre pleine coopération pour le succès de nos travaux. Nos félicitations et nos encouragements vont aussi à Mme Michelle Bachelet pour l'impulsion qu'elle et son équipe sont entrain de donner à l'autonomisation des femmes.

Dans le même élan, ma délégation s'associe aux déclarations faites par les Représentants permanents des Iles Fiji et du Tchad, respectivement au nom du G77+la Chine et du groupe africain.

Pour sa part, la délégation du Mali se réjouit de la tenue régulière des sessions qui nous offre l'occasion d'aborder les questions relatives aux préoccupations des femmes. Le thème de cette année intitulé : **«Élimination et prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles»**, suscite une attention et un intérêt particulier de la part du Gouvernement malien.

Madame la Présidente,

Cette session se déroule dans un contexte marqué par la résurgence des conflits armés sur notre continent, notamment au Mali, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, en Guinée Bissau , en Somalie, etc. et où les femmes, les enfants et les personnes âgées payent le plus lourd tribut des conséquences de ce qu'il convient d'appeler la bêtise humaine.

Au Mali, des groupes armés rebelles, terroristes et narco jihadistes sèment depuis bientôt une année, la peur et la désolation dans les régions septentrionales du pays en se livrant à des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, y compris les viols collectifs et individuels, les mariages forcés, les lapidations à mort, les châtiments corporels, les amputations de membres, le port forcé du tchador, la

privation de libertés fondamentales, les destructions d'infrastructures sanitaires et scolaires ainsi que de biens culturels.

A cela s'ajoutent les déplacements massifs de populations vers les pays voisins et à l'intérieur du pays.

Le nombre des déplacés au Mali est estimé à 1 985 58 personnes réparties dans 31 063 ménages.

La « Commission Mouvement de Populations », mise en place par le Gouvernement maliens et ses partenaires a publié en novembre 2012, des informations selon lesquelles :

- 1 512 66 personnes déplacées internes sont en besoin d'assistance humanitaire et sont réparties dans les différentes régions du sud ;
- Près de 145 324 se sont réfugiées dans les pays voisins.

Les organisations de défense des droits humains et certaines ONG sur le terrain ont fait état de plusieurs centaines de cas de Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris de violences sexuelles. Le sous cluster VBG a documenté des cas de viols ayant affecté 200 personnes parmi lesquelles 150 ont bénéficié d'une prise en charge (leur âge varie de 9 ans à 60 ans et plus),

**Madame la Présidente,**

Au Mali les violences faites aux femmes et aux filles qu'elles soient physiques, verbales, morales, psychologiques, sexuelles et économiques constituent aujourd'hui une grave menace à l'autonomisation des femmes. La crise sécuritaire et humanitaire a abouti à un bouleversement sociétal.

Les structures de prise en charge socio sanitaire comme les centres de santé ont été complètement détruites causant ainsi la mort de plusieurs femmes en couche. La prise en charge des victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) reste très limitée.

**Madame la Présidente,**

Le Mali a souscrit à tous les traités internationaux et sous régionaux en matière de promotion des droits de la femme et de l'enfant. Au plan interne,

le Mali dispose d'un arsenal juridique de protection et de promotion des droits de la femme et de la petite fille.

Au plan institutionnel, le département en charge de la famille, de la promotion de la femme et de l'enfant a mis en place divers projets et programmes pour lutter contre les violences faites aux femmes et filles.

Le Gouvernement du Mali, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile, a pris des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de l'implication des femmes dans la résolution du conflit, la lutte contre les violences basées sur le genre et le relèvement économique des femmes déplacées et retournées.

Au niveau de la prévention, les initiatives ont surtout porté sur (i) l'élaboration et la diffusion de messages clefs par le sous cluster violences basées sur le genre à l'endroit des communautés et (ii) la formation et l'information des forces armées et de sécurité sur la protection des femmes et des enfants en situation de conflit.

La prise en charge a concerné les aspects psycho social, juridique et économique. Le Gouvernement a publié en octobre 2012, une lettre circulaire engageant les tribunaux à accorder une attention particulière aux dossiers des victimes des VBG soumis à la justice, suivi de renforcement de capacité sur le concept.

Au niveau du relèvement économique, une assistance économique a été apportée à près de 20 000 femmes déplacées/retournées pour des projets économiques à impact rapide.

### **Madame la Présidente,**

Les actions entreprises par les différents acteurs sont à saluer mais restent circonscrites à des domaines et à des zones bien définies. Elles sont insuffisantes à plusieurs égards.

Avec le retour graduel à la normalité par la libération progressive des zones occupées, les défis qui se posent sont l'organisation du retour des familles, la réinsertion sociale et économique, la réconciliation des femmes victimes de viol et d'abus sexuels avec elles-mêmes et avec leurs familles, la

reconstruction des services sociaux de base et la mise en place de programmes de développement en leur faveur.

A cet égard, nous sollicitons l'appui de la Communauté internationale à poursuivre ses efforts pour l'avènement d'une paix durable au Mali, gage de paix et de stabilité dans la sous - région et au-delà.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté du gouvernement à poursuivre les efforts engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Je vous remercie pour votre aimable attention